



## TROYES CHAPELLE NATATION

### RENSEIGNEMENTS POLE ADULTES



	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi
18 ans et +	12h -13h30 / (Zins)	11h45 - 13h30 / (Zins)	12h00 - 13h45/(Chartreux)	11h45 - 13h30 (Zins)	11h30 - 12h30 <sup>1</sup> (Zins)
		18h30 - 19h30 Renforcement musculaire		20h30 – 21h30 (Zins)	
	20h - 21h30 / (Zins)	20h - 21h15 / (aqualuc)	20h - 21h15 <sup>1</sup> /(aqualuc)		17h - 19h (Chartreux) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> activité en autonomie / <sup>2</sup> nageurs eau libre + adultes compétiteurs

Le renforcement musculaire se déroule dans les locaux de l'association Akhilleus – centre commercial du cygne – La Chapelle Saint Luc

- Les créneaux distribués en début d'année sont valables pour les périodes scolaires.
- Organisation de créneaux pendant les vacances (sauf Noël), information des parents par mail
- Merci de prendre connaissance des différents règlements intérieurs (club, piscines) disponibles sur le site internet
- Le TCN décline toute responsabilité en cas de vol !

**Informations pratiques :**

**Matériel nécessaire pour la pratique :**

- Bonnet (offert par le club pour toute nouvelle adhésion), lunettes

**Les créneaux sont assurés par des salariés et des bénévoles. Si la surveillance et la sécurité des pratiquants ne peut être assurée (maladie, empêchement...), le créneau devra être annulé et vous serez immédiatement informés par mail.**

La **douche** est **obligatoire** avant d'entrer dans l'eau. Le **port du bonnet de bain** est **obligatoire**

**Accueil ¼ heure avant l'entraînement dans l'eau et départ au maximum 15 minutes après la fin de l'entraînement**

### Pièces pour constituer le dossier d'inscription

Feuille de renseignements du nageur complétée et signée	Formulaire de licence	<p><b>Le TCN informe principalement ses adhérents par mail (annulation de créneaux, manifestations...), une adresse mail est donc indispensable, Merci de bien renseigner l'adresse mail et de vérifier qu'il n'y a pas d'erreur dans la saisie.</b></p>
Questionnaire de santé complété et attestation signée en cas de licence compétition (ou certificat médical en cas de nouvelle licence compétiteur)	1 enveloppe timbrée avec votre adresse pour les nouvelles adhésions	

### Tarifs saison 2023 - 2024

	1er adhérent famille	2ème adhérent famille	3ème adhérent famille	4ème adhérent famille	Autres Situations particulières	
Annuel	205 €	180 €	150 €	55€	(S'adresser au bureau)	<p>→ <b>Modalités de paiement : en trois fois minimum de préférence (avec un 1<sup>er</sup> versement de 100€ obligatoire par adhérent encaissé dès l'inscription pour la licence, l'adhésion au club et le 1<sup>er</sup> trimestre)</b></p> <p>→ <b>Paiements possibles en chèques, espèces, coupons-sport, bon caf, chèques vacances, pass sports du ministère des sports....</b></p>

**Remarque : le 1<sup>er</sup> versement de 100€ par adhérent ne sera pas remboursé quel que soit la situation**

**Aucun nageur ne sera accepté dans l'eau s'il n'a pas fourni répondu au questionnaire de santé et le paiement complet, ceci pour des raisons de sécurité et de responsabilité. Le club se réserve le droit de demander un certificat médical de non contre-indication s'il a connaissance de problématiques de santé concernant un nageur.**



CERTIFICAT MEDICAL « MEMO » (majeurs)

2023 2024

Rappel réglementaire :

\* « Pour les personnes majeures, hormis pour la pratique de la Natation en Eau Froide/Glacée, la délivrance d'une première licence « Compétition », « Compétition estivale » ou « Eau Libre Promotionnelle » à compter de leur majorité est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées (préciser « en compétition »). La durée d'un an s'apprécie au jour de la demande de délivrance de la licence FFN.

\* Pour le renouvellement d'une licence FFN, qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication n'est pas exigée, sous réserve que le licencié renseigne un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par la FFN. Il atteste auprès de la FFN que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, et par exception à l'alinéa précédent, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de sa licence.

[...]  
\* Pour les personnes majeures, la délivrance des autres licences et du titre de participation n'est subordonnée ni à la présentation d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées ni à celle d'un questionnaire de santé ».



## INFORMATIONS SUR L'ASSURANCE

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site internet de la FFN.

**ASSURES** : licenciés de la FFN

**ACTIVITES GARANTIES** (sous réserve qu'elles soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés) : pratique de la natation du water-polo, de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation en eau libre, de la natation estivale, des activités d'éveil, de la découverte aquatique, de la longue distance et leur enseignements ainsi que tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoire, aux séances d'entraînement, aux activités de formation de la fédération....

**TERRITORIALITE** : dommages survenus en France et extension au monde entier au cours d'un déplacement ne dépassant pas 90 jours dès lors que le déplacement ou les séjours est organisé par la fédération

### 1° Responsabilité civile (extrait du contrat n°56852544)

**Dommages corporels** : conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine

**Dommages matériels** : conséquences pécuniaires de la détérioration, destruction ou perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal

**Dommages immatériels et sinistres** : Sont exclus des garanties les dommages causés par une faute intentionnelle, les amendes quel que soit leur nature, les vols

Renouvellement de Licence - majeurs		
Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication
Compétition Compétition estivale Eau Libre Promotionnelle	Si réponse « <b>NON</b> » à toutes les questions du QS FFN - Majeurs	NON
	Si une réponse « <b>OUI</b> » à une question du QS FFN - Majeurs	OUI
Autres Licences	NON	NON
Demandes hors renouvellement - majeurs		
Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication
Compétition Compétition estivale Eau Libre Promotionnelle	NON	OUI *
Autres licences	NON	NON

### 2° Individuelle accident (extrait de l'accord collectif n°2141)

Accident : toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire

Invalidité permanente totale ou partielle

### 3° Assistance rapatriement

4° renseignements et déclaration de sinistre : mutuelle des sportifs – département prestations - 2/4 Louis Davird – 75782 Paris Cedex 16

Le document complet est affiché dans le local du club à la piscine Lucien Zins.



03.25.80.28.28



[tcnatation@gmail.com](mailto:tcnatation@gmail.com)



<https://troyes-chapelle-natation.assoconnect.com>



[www.facebook.com/troyeschapellenatation](http://www.facebook.com/troyeschapellenatation)



[troyeschapellenatation](https://www.instagram.com/troyeschapellenatation)